

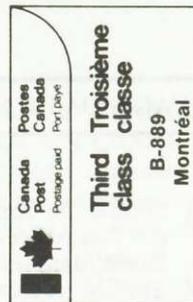
service de l'information (514) 286-2155 1001 St-Denis, Montréal H2X 3J1



nouvelles csn

numéro 43

semaine du 31 au 6 juillet 1979



Montréal, 7 août 1979 – **LA CSN APPUIE LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ AVEC LES PRISONNIERS ET PRISONNIÈRES, LE 10 AOÛT** – La CSN s'associe à la journée de solidarité avec les prisonniers et prisonnières qui aura lieu le 10 août, sous les auspices de la ligue des droits et libertés. C'est le message que livrait Mme Gisèle Cartier, vice-présidente de la CSN, dans un télégramme à cet organisme. Nous espérons, disait-elle, que cette journée fera davantage prendre conscience de la nécessité de changer les conditions de détention qui poussent un nombre effarant de personnes au suicide ou à la mutilation. Cette journée sera une interrogation collective sur les causes de la criminalité dans la société en même temps qu'un motif d'espoir pour ceux et celles qui n'acceptent pas de se laisser détruire par la prison.

CCNSP

Pendant le mois d'août, comité de liaison tous les mardi soir en août.
Négociation à la table centrale tous les mercredi et jeudi.
Compte rendu des tables sectorielles, tous les jeudi soir.
Réunion du CCNSP le 17 août. A partir de septembre, les négociations se feront à Québec.

Montréal, 2 août 1979 – **INJONCTION PRISE CONTRE LA COMPAGNIE C.I.P. (Canadian International Paper)** – *Le syndicat des travailleurs en forêt de la Mauricie (CSN) a réussi à avoir une injonction contre la compagnie C.I.P. On se souviendra qu'un travailleur amérindien, M. Henri Cleay, père de six enfants, est mort lors d'un accident de travail, en travaillant avec une débusqueuse, propriété de la compagnie Canadian International Paper (CIP) totalement démunie des freins.*

Trois semaines après l'accident MM. Michel Chartrand et Jules Bertrand, en allant vérifier sur les lieux de l'accident ont constaté que la même débusqueuse toujours en opération, était encore totalement démunie de freins, suite à une plainte au ministère du Travail le lendemain, la compagnie recevait un ordre de remiser le véhicule dangereux. Malgré cela, six heures après la remise de la plainte par le Ministère du Travail, le véhicule était toujours en opération au champ Belle Plage. Suite à cela, le syndicat, aidé de Maître Spain, a réussi à avoir une injonction contre la compagnie C.I.P. pour faire remiser le véhicule dangereux.

Plessisville, 3 août 1979 – **REGLEMENT INTERVENU AVEC LES GARDE-FEUX DU SUD DU QUEBEC** – *Le 31 juillet 1979, au Ministère du Travail à Québec, le syndicat des travailleurs de la société de conservation du sud du Québec (FTPF-CSN) acceptait la recommandation de M. Raymond Desilets, chef du service de conciliation, tandis que la partie patronale faisait de même. Le 1er août 1979 à 20 : 00 heures, les membres du syndicat (CSN) votaient par scrutin secret à 74 p.c. en faveur de la recommandation, autorisant ainsi les officiers négociateurs à conclure le règlement pour le renouvellement de la convention collective qui deviendra échue le 31 décembre prochain. Après 16 mois de négociation, les syndiqués sont satisfaits du règlement intervenu car il est meilleur que celui obtenu par les autres sociétés de conservation. Les montants de rétroactivité récupérés par les salariés seront de l'ordre de \$15.00 par semaine en 1978, et de \$35.00 par semaine en 1979. A partir du 1er août 79, l'horaire de travail sera de 40 heures et les employés seront rémunérés à \$6.00 l'heure. Les garde-feux ont repris le travail le 2 août 1979*

L'AGENDA DU MOUVEMENT

Août

- 21-23 Session de formation sur la Loi de l'assurance-chômage à Saint-Donat, dans les Laurentides.
23-24 SECSN, réunion de l'exécutif à Québec.
27-28 SECSN, conseil syndical, endroit à déterminer.

Sorel, 2 août 1979 — **FER ET TITANE : REFUS DE VOTER LES DERNIERES OFFRES DE LA COMPAGNIE** — Réunis en assemblée générale, les 1 200 employés de Fer et Titane qui sont en grève depuis le 19 juin ont décidé qu'ils en avaient marre de voter pour des offres patronales ridicules et dérisoires. Non seulement ils ont décidé unanimement de ne pas voter les dernières offres de la compagnie, ce qui signifie leur rejet pur et simple, mais encore, ils ont donné mandat à leur exécutif de ne revenir pour un scrutin secret qu'avec des offres satisfaisantes. Les travailleurs annulaient également l'assemblée générale prévue pour le 8 août. Les principaux points qui demeurent toujours en litige sont les fonds de pension, la sécurité-santé, l'indexation, un contrat de deux ans, les vacances et les conditions de travail.

Boucherville, 5 août 1979 — **NOUVELLE CONVENTION A PRINCE MACARONI** — Les 42 travailleurs et travailleuses de Prince Macaroni ont accepté une nouvelle convention collective d'un an qui leur accorde 10 p.c. d'augmentation rétroactivement au 1er juillet. Ils ont également obtenu le droit individuel et collectif d'arrêter de travailler quand les conditions sont dangereuses, sans perte de salaire. Les vacances ont été portées à trois semaines après trois ans et à quatre semaines après dix ans.

GREVE A SAINT MAR DES CARRIERES — Les 55 travailleurs des Carrières St-Marc, Savard et Langlois de St-Marc des Carrières, réunis en assemblée générale le 24 juillet dernier, ont refusé les dernières offres patronales et mandaté le comité de négociation de déclencher la grève au moment opportun. Le syndicat dans un ultime tentative de trouver un règlement avant le conflit, a, par télégramme, invité la partie patronale à une rencontre. La partie patronale n'ayant pas donné suite, les travailleurs ont déclenché la grève. Les travailleurs de ces trois carrières veulent le règlement intervenu à la Carrière "Les Mineries" de St Marc des Carrières il y a trois semaines, soit \$1.40 pour deux ans, 1 p.c. de pourcentage de vacances additionnelles, un jour de congé flottant additionnel, droit à l'examen des poumons et de l'ouïe une fois par année aux frais de l'employeur, préavis de mise-à-pied de trois jours.

Québec, 1er août 1979 — **NEGOCIATIONS PENIBLES AU SEMINAIRE DE QUEBEC** — Les cinquante forestiers du séminaire de Québec ont toutes les misères du monde à obtenir de leurs patrons des négociations sérieuses pour leur première convention collective de travail. Le syndicat des travailleurs forestiers du séminaire de Québec est affilié à la fédération des travailleurs du papier et de la forêt de la CSN et il est accrédité depuis le 28 mars 1979. Les travailleurs ne comprennent pas l'attitude des patrons qui persistent à ne pas leur reconnaître certains droits qu'ils ont déjà concédés à d'autres de leurs employés, comme le personnel de soutien du collège privé de Québec. Après cinq jours de discussions intensives, les deux parties ne sont toujours pas parvenues à s'entendre pour des clauses normatives aussi courantes que l'ancienneté, le droit d'affichage, les critères de promotion, la liste d'ancienneté. Pour ce dernier point, le séminaire a consenti à reculer à produire une liste, mais il a produit "sa" liste qui oublie certains noms ou compte mal les années de service. Le syndicat attend toujours les offres patronales pour les salaires, les assurances et la rétroactivité. Si d'ici peu le séminaire ne coopère pas plus sérieusement, les travailleurs se verront forcés de prendre des décisions plus catégoriques. Jusqu'ici, ils ont déjà débrayé deux fois.

Saint-Hyacinthe, 31 juillet 1979 — **ARRET DE TRAVAIL AU CENTRE DE COULEUR DU PHOTOGRAPHE PROFESSIONNEL A SAINT-HYACINTHE** — Le lundi 31 juillet, les membres du syndicat des employés de la photo (CSN) de Saint-Hyacinthe apprenaient le congédiement de leur ancien président du syndicat. Réaction rapide, les trente travailleurs ne se présentaient pas au travail pour le relevé de l'après-midi. Le comité exécutif du syndicat informait la partie patronale ni le congédiement, ni le motif farfelu invoqué. Ce sont ces initiatives du syndicat qui ont contribué à changer ce congédiement injuste en note au dossier, une autre preuve de l'efficacité de la solidarité.

Sorel, 3 août 1979 — **AUX ACIERS ATLAS : LES FIERS-A-BRAS EXPULSES DE SOREL** — Les 300 employés des aciers Atlas de Sorel (CSN) qui sont en lock-out depuis le 21 mars 1979 ont décidé d'inviter à leur assemblée générale les contremaîtres de leur usine pour qu'ils viennent expliquer pourquoi, dans un geste sauvage, la compagnie refuse de verser les payes de vacances, après avoir donné volontairement des explications devant l'assemblée générale, les contremaîtres ont été reconduits par les employés à leur usine. Les employés en ont alors profité pour expulser une douzaine de fiers-à-bras à l'emploi de la compagnie, qui se trouvaient à l'intérieur de l'usine. L'expulsion des fiers-à-bras et de trois chiens chargés de la surveillance de l'usine s'est faite sans violence. Un agent du personnel de la compagnie Atlas, suite à ces événements, a assuré le syndicat qu'il prendrait les mesures nécessaires pour que la compagnie intervienne au plus tôt afin de régler ce contentieux avec les syndiqués en lock-out. La compagnie devrait donner sa réponse lundi.

Montréal, 6 août 1979 — **LE CONSEIL CENTRAL DE MONTRÉAL SOULIGNE L'IMPORTANCE DE L'INSTITUT DU GENIE DES MATERIAUX** — *Le Conseil central de Montréal a envoyé aujourd'hui une lettre à Joe Clark, premier ministre du Canada, soulignant l'importance pour l'avenir économique de la région montréalaise, de l'Institut de génie des matériaux de Boucherville.*

Ces projet aurait été un facteur important du développement économique de la région de Montréal, en plus de fournir des emplois à environ deux cent cinquante (250) chercheurs et travailleurs dans des domaines divers, sans compter les retombées économiques de la construction et de l'équipement d'un pareil centre.

La fermeture, ou tout retard dans la réalisation de ce projet aurait des conséquences très graves sur les plans du rattrapage économique et du développement de la recherche scientifique au Québec. La recherche scientifique dans ce domaine est essentielle pour tout organisme soucieux des intérêts des consommateurs et de la conservation de l'énergie. Nous espérons que votre gouvernement respectera le plan de développement de l'Institut prévu au départ.

Montréal, 31 juillet 1979 — **MENACE DE FERMETURE CHEZ NACAN** — Le syndicat des travailleurs des produits Nacan de Boucherville vient de prendre connaissance de la dernière offensive patronale dans ce conflit qui dure depuis plus de 13 mois : les patrons menacent maintenant de fermer l'usine, même si la grève l'a peu affectée. Cette très originale tentative de chantage n'a toutefois pas l'air d'énervier les travailleurs en grève qui ont déjà rejeté par deux fois la proposition patronale pour le protocole de retour au travail. Il est inacceptable que la compagnie exige le congédiement de trois travailleurs, dont le président du syndicat. Rappelons que les grévistes de Nacan ont déjà accepté les offres patronales pour la prochaine convention collective depuis le 7 juin dernier.

Baie James, 6 août. **LE CHANTIER DE LA BAIE JAMES, UN CHANTIER CRIMINEL** — Le "projet national collectif" de la Baie James ne laissera pas que de bons souvenirs. La semaine dernière, un travailleur au montage des lignes de transmission de l'Hydro-Québec trouvait la mort lorsqu'une grue électrique glissait sur un sol instable et l'écrasait dans sa chute.

Le mois précédent, quatre travailleurs étaient tués dans l'écrasement d'un hélicoptère qui les transportait vers leur lieu de travail par un temps qualifié par les témoins de "brumeux".

Chaque mois, des accidents multiples. Chaque mois, un ou des morts sont enregistrés. Des travailleurs laissent leur vie alors que leurs syndicats déplorent les conditions de sécurité du chantier de la Baie James.

"Combien de morts devons-nous déplorer avant que le gouvernement et ses bureaucrates ne réagissent?"

"Le mépris à l'endroit des travailleurs n'a plus d'égal", soulignait au cours d'une récente conférence de presse, le président de la CSN-Construction, Monsieur Michel Bourdon.

Depuis cinq ans, il s'agit du 35ième accident mortel.

JOURNEE D'ETUDE A CKBS DE SAINT-HYACINTHE — Le mercredi 1er août dernier, 11 employés du poste de radio CKBS de Saint-Hyacinthe, membre du syndicat général des communications de cette ville (CSN), décrétaient une journée d'étude pour faire le point sur le déroulement de la négociation pour leur première convention collective de travail. Le président du syndicat, Marcel Benoît, nous disait que la journée d'étude avait pour but de faire comprendre à l'employeur que les salarié (es) en ont assez de sa mauvaise volonté et de son manque de disponibilité. Depuis octobre 1978, le syndicat tente désespérément de conclure sa première convention, maintenant, il entend prendre les moyens nécessaires pour changer la situation.

REGLEMENT AU SYNDICAT NATIONAL DU CINEMA, 3 AOUT 1979 – Suite à l'entente de principe intervenue le 20 juillet dernier entre le comité de négociation du syndicat national du cinéma (CSN) et la partie patronale (APFQ), l'assemblée générale du SNC a accepté mardi soir le 31 juillet les offres patronales. Sur le plan financier, l'échelle sera de \$16.59 (caméramans etc.) et de \$6.53 pour les plus bas salariés. Du côté normatif, le syndicat a fait plusieurs gains dont entre autres : la période de congé de 2 jours consécutifs, ce qui est un gain important pour le syndicat national du cinéma (CSN).

Chicoutimi, 3 août 1979 – GREVE A LA BANQUE ROYALE DU SAGUENAY – *Les employés de la banque Royale du Saguenay sont en grève depuis hier matin, le 2 août, parce que l'employeur refuse de négocier de bonne foi la première convention collective de travail. Ce nouveau syndicat était accrédité en octobre 1978. Depuis le début des négociations, en janvier dernier, les employées des six succursales et le conciliateur se sont heurtés à l'entêtement des patrons, ce qui devait amener le désistement du conciliateur. Le gouvernement canadien devait intervenir une seconde fois en nommant un commissaire de conciliation, M. John Hackett. Après trois jours de conciliation avec ce conciliateur spécial, la Banque Royale du Canada refusait toujours de négocier une première convention collective de travail. Les principaux points qui sont à l'origine du déclenchement de la grève sont le refus de l'employeur de négocier la sécurité syndicale, le refus de déposer les offres salariales et la non-reconnaissance du droit d'ancienneté. La Banque Royale va plus loin. Actuellement, elle se sert du personnel cadre des environs pour continuer à faire fonctionner ses banques. Il va sans dire, les employées font tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher les scabs de travailler et elles entendent bien faire respecter leurs exigences.*

Québec, 31 juillet 1979 – **NOUVELLE VICTOIRE DANS LE SECTEUR DE L'HOTELLERIE A QUEBEC** – En février dernier, la CSN déposait deux demandes en accréditation pour représenter les salariés du Holliday de Ste-Foy et ceux du Holliday Inn Centre-Ville. Ces deux syndicats différents auront 180 salariés au Holliday Inn de Ste-Foy et 140 à celui du centre-ville. Après audition, la CSN a donc reçu les accréditations, ce qui est une victoire importante pour cette lutte dans ce secteur.

RIEN NE VA PLUS CHEZ DAVID – Récemment, les dernières offres patronales étaient rejetées à 56 p. c. à la biscuiterie David. Les employés de cette entreprise sont décidés à se battre jusqu'au bout pour obtenir leurs revendications et ils envisagent sérieusement une campagne de boycottage contre cette compagnie qui s'obstine à ne pas négocier sérieusement.
